

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022

Budget patrimoine immobilier locatif

I. Le cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. C'est l'objet de la présente note disponible sur le site internet de la commune. Le budget primitif qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour une année civile. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à encaisser les recettes et payer les dépenses qui y sont inscrites. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril les années de renouvellement du Conseil, puis transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent son approbation. Le budget primitif du patrimoine immobilier locatif a été voté le 13 avril 2022 par le Conseil municipal après le vote du compte administratif 2021. Il intègre donc les résultats budgétaires et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Comptablement, le budget est structuré en 2 sections, celle de fonctionnement et celle d'investissement, qui doivent être présentées chacune en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par cette section, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant l'autofinancement qui permet de financer les investissements prévus.

A) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses	Montant en €		Recettes	Montant en €	
	BP 2021*	BP 2022		BP 2021	BP 2022
Chapitre 011	99 790.00	138 790.00	Chapitre 013	0.00	0.00
Chapitre 012	71 000.00	73 500.00	Chapitre 70	15 000.00	28 500.00
Chapitre 041	2 000.00	1 300.00	Chapitre 73	2 000.00	1 300.00
Chapitre 65	266 340.00	441 850.00	Chapitre 74	0.00	0.00
Chapitre 66	49 900.00	42 000.00	Chapitre 75	670 790.00	690 000.00
Chapitre 67	8 600.00	6 000.00	Chapitre 77	0.00	3 400.0
Chapitre 68	0.00	898.33			
Total dépenses réelles	497 630.00.00	704 338.33	Total recettes réelles	687 790.00	723 200.00
Chapitre 023	1 005 300.34	596 121.95	////////////////////		
Total opération d'ordre	1 005 300.34	596 121.95	Total opération d'ordre	0.00	0.00
Déficit reporté 002	0.00	0.00	Excédent reporté 002	815 140.34	577 260.28
Total général	1 502 930.34	1 300 460.28	Total général	1 502 930.34	1 300 460.28

*Budget primitif et décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 011 - Charges à caractère général - comprenant les charges afférentes à l'énergie, à l'entretien courant des bâtiments, aux différents achats de petit matériel. Ces charges augmentent par rapport à 2022 car elles intègrent l'accroissement du coût des énergies, et des dépenses autrefois supportées par le budget général comme par exemple les assurances des bâtiments et les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel - concernant la rémunération du personnel communal qui représente 10.04 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 041 - Atténuations de produits - qui constitue le remboursement de la taxe de séjour à la CCMA.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - correspondant au reversement d'une partie de l'excédent au budget principal, et au versement d'une subvention exceptionnelle au budget de la chaufferie, pour que ce dernier puisse rembourser une dette de 69 337.08 € à la CCMA.

Chapitre 66 - Charges financières - lié aux intérêts de la dette, en diminution en 2022.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - composé de provisions pour titres annulés.

Chapitre 68 - Dotations provisions - Impôts et taxes - intégrant les provisions pour risques de créances non recouvrables.

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) sont ventilées au chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2022 007-210702320-20220413-2022_046-DE

Les recettes de fonctionnement sont regroupées dans les chapitres suivants :

- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté - qui conformément à la délibération d'affectation des résultats reprend l'excédent reporté de la section de fonctionnement,
- Chapitre 70 - Produits des services - correspondant aux avances sur charges locatives de chauffage et aux prestations de service du camping, du moulin et des gîtes.
- Chapitre 73 – Impôts et taxes - où est encaissée la taxe de séjour.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion – constitué des locations de l'ensemble du parc immobilier.
- Chapitre 77 – Autres produits exceptionnels – qui comptabilise un remboursement de taxe d'habitation.

Les dépenses et les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 1 300 460.28 €.

III. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique récurrence et quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Les dépenses sont financées par des ressources propres, par des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui modifie ou enrichit le patrimoine de la collectivité.

A) Les principaux projets de l'année 2022

L'isolation par l'extérieur des logements et gîtes du Riouffrey représente le principal nouvel investissement pour 2022. Il est également prévu la mise en conformité des différentes installations du camping et de gros travaux de réparations sur certains bâtiments. Les restes à réaliser sont conséquents et concernent essentiellement le recentrage des commerces : 419 700€ en dépenses et 261 521 € en recettes, essentiellement des subventions. Aussi est-il prévu le remboursement d'un tiers du crédit relais contracté en 2021 dans l'attente de la perception de ces dernières.

B) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
16 -Emprunts et dettes	197 100.00	10- Dotations et réserves	470 636.09
21- Immobilisation corporelles	19 500.00	13 -Subventions et participations	0.00
23 – Travaux en cours	380 521.95	16- Dépôt et cautionnement	1 000.00
<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>500 360.00</i>	<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>285 521.00</i>
Total dépenses réelles	597 121.95	Total recettes réelles	757 157.09
////////////////////		021- Vir. de la section de fonctionnement	596 121.95
041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	20 856.84	041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	20 856.84
Total opérations d'ordre	20 856.84	Total opération d'ordre	616 978.79
001 - Déficit d'investissement reporté	255 797.09	001 -Excédent d'investissement reporté	
Total général	1 374 135.88	Total général	1 374 135.88

Les recettes d'investissement comprennent les différents chapitres suivants :

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves – capitalisant les excédents de fonctionnement au compte 1068
- Chapitre 16 – Dépôt et cautionnement reçus, constitués par les cautions locatives.

Les recettes d'ordre comprennent les chapitres 021 – Virement de la section de fonctionnement – et 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement – pour régularisation d'intégrations antérieures non effectuées.

Les dépenses d'investissement sont constituées des chapitres :

- 16 – Emprunts et dettes assimilés correspondant au remboursement du capital de la dette et de cautions locatives,
- 21 – Immobilisations corporelles comptabilisant notamment l'équipement des gîtes et de la future boulangerie.
- 23 – Immobilisations en cours où sont inscrits les crédits pour les travaux d'isolation des logements et des gîtes, la mise en conformité du camping.

Les dépenses d'ordre reprennent les montants des intégrations à régulariser.

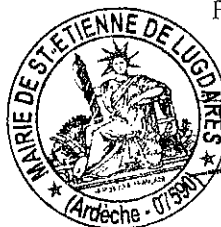
Les dépenses et recettes totales d'investissement s'élèvent à 1 374 135.88€.

C) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, la dette de ce budget s'élève à 2 253 946.56€. La structure de la dette représente un danger relatif car 4 des 9 emprunts sont à taux variable.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 19 avril 2022

Mme le Maire,
Françoise BENOIT



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2022 007-210702320-20220413-2022_046-DE